

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 15 mai à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 11 mai 2017 et affichée le 11 mai 2017

MEMBRES PRÉSENTS : Mme Brigitte BECK-ERNWEIN, M. Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Aurélia MAYERY, Mme Ghislaine MELON, Mme Jennifer MUSZYNSKI, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Jean VIGNOLI, M. Albert WALLECK

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline CAMPION à Mme Aurélia MAYERY

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

M. Julien SUPPER

Secrétaire de Séance : Mme Aurélia MAYERY

Assistait également à la séance : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL

- ZAC des Begnennes : Cession de parcelles et passation d'un avenant à la convention de concession d'aménagement avec Euro Moselle Développement,
- Bibliothèque : convention de partenariat pour le développement de la lecture publique,
- Police Municipale : proposition d'avenant à la convention de mise à disposition,
- Commission locale d'évaluation des charges transférées,
- Election des délégués, représentants et correspondants,
- Indemnités d'astreintes,
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir,
- Divers.

Les élus approuvent le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal

2017-40 ZAC DES BEGNENNES : CESSION DE PARCELLES ET PASSATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE CONCESSION D'AMENAGEMENT

Madame le Maire rappelle qu'aux termes d'une délibération en date du 18 janvier 2006, le Conseil Municipal a désigné la société EURO MOSELLE DEVELOPPEMENT (EMD) comme aménageur de la ZAC DES BEGNENNES, à vocation d'habitat.

Par traité de concession d'aménagement conclu entre la Commune et EMD en date du 24 février 2006, conformément aux dispositions des articles L.300-4 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales, EMD a reçu la mission d'acquérir, d'équiper et de revendre les terrains constituant cette zone.

En exécution de ce traité, la société EMD doit s'assurer la maîtrise foncière des terrains nécessaires à cette opération, en vue de la cession des terrains équipés à divers acquéreurs. Afin de procéder à l'acquisition des dernières parcelles non encore acquises et dont la Commune est propriétaire, la société EMD s'est rapprochée de Madame le Maire en vue d'obtenir son accord sur cette mutation et ses modalités, à savoir un apport en nature.

En conséquence, et en vue du transfert de propriété des parcelles concernées, cadastrées section 6 n°143 et section 6 n°114 entre la Commune et EMD, Madame le Maire propose de consentir à cette cession au profit de son aménageur et de requérir Maître SIMON, notaire à VIGY (Moselle), aux fins de recevoir l'acte authentique.

Vu les articles L 2141-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu les articles L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 3221-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de consentir sous forme d'apport en nature à l'opération d'Aménagement de la ZAC des Begnennes à la cession des parcelles cadastrées section 6 n°143 et section 6 n°114, d'une superficie totale de 12 322 m² au profit de EMD,
- décide d'arrêter la valeur desdites parcelles à 168 072,08 euros,
- autorise Madame le Maire à signer un avenant à la concession portant sur le montant de la participation du concédant à l'opération, arrêté à la somme de 168 072,08 euros, au titre dudit apport en nature,
- donne tout pouvoir à Madame le Maire afin de signer l'acte authentique de transfert de propriété au nom et pour le compte de la commune,
- mandate Maître SIMON, Notaire à VIGY (Moselle), aux fins de recevoir l'acte correspondant.

2017-41 BIBLIOTHEQUE : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Mme le Maire rappelle qu'un partenariat est établi entre la Bibliothèque de la commune d'Ennery et la Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques (DLPB) du Conseil Départemental de la Moselle, dont la lecture publique est une compétence réglementaire.

A ce titre, M. le Président du Conseil Départemental propose la signature d'une nouvelle convention de partenariat pour le développement de la lecture publique, qui comprend les engagements du Conseil Départemental et de la Commune en la matière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique à passer avec le Conseil Départemental de la Moselle, annexée à la présente,
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-42 POLICE MUNICIPALE : PROPOSITION D'AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2015-08, en date du 23 février 2015, le Conseil Municipal a validé la convention de mise à disposition du service de Police Municipale de la commune d'Ennery, passée avec les communes d'Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Malroy et Tremery.

Il est proposé d'autoriser aux agents de la Police Municipale le port des armes de catégorie B en journée, par une modification de l'article 4 de la convention initiale, comme suit :

ARTICLE 4 : ARMES DE SERVICE

Les agents de la police municipale, dûment habilités au port d'armes, conformément aux dispositions du code de la sécurité intérieure articles L511-5 et R511-11 à R511-41 et notamment celui du décret 2013-1113 du 4 décembre 2013 ainsi que celui du décret 2014-88 du 1 août 2014, seront autorisés à porter les armes suivantes :

CATEGORIE B :

- Révolvers chambrés pour le calibre 38 Spécial.
- Générateur aérosols incapacitants ou lacrymogènes

Le port par les agents de la police municipale est autorisé pendant leur service, de jour comme de nuit, excepté sur le territoire de la commune de Trémery où il est uniquement autorisé entre 19h00 et 6h00, sauf réquisition spécifique des services de sécurité de l'Etat.

CATEGORIE D :

- Matraques de type « bâton de défense » ou « tonfa »
- Générateur aérosols incapacitants ou lacrymogènes

Le port des armes de catégorie D par les agents de la police municipale est autorisé pendant leur service, de jour comme de nuit.

A ce titre, Mme le Maire indique qu'un avenant n°1, portant modification de l'article 4 de la convention initiale, doit être passé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service de Police Municipale de la commune d'Ennery,
- **Autorise** Mme le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service de Police Municipale de la commune d'Ennery,
- **Charge** Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-43 COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Mme le Maire rappelle qu’en application du code général des Impôts, une Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées a été créée entre la Communauté de Communes Rives de Moselle et ses communes membres.

Une nouvelle désignation de ses membres représentants de la commune d’Ennery est proposée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité :

- désigne M. Denis KOULMANN en tant que représentant titulaire et Mme Ghislaine MELON représentante suppléante, au sein de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées
- autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l’exécution de la présente.

Cette délibération reprend la délibération n° 2014-44 en date du 3 juillet 2014.

2017-44 ELECTION DES DELEGUES, REPRESENTANTS ET CORRESPONDANTS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l’association Dojo Ennery 57 a été créée à Ennery et est inscrite auprès du Tribunal d’Instance de Metz, au registre des associations.

A ce titre, Mme le Maire propose la désignation de représentants au sein de l’association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité :

- Désigne M. Daniel MALNORY représentant au sein de l’association Dojo Ennery 57 et Mme Mireille DARTHOIS et M. Bernard PREVOT, suppléants.
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l’exécution de la présente

2017-45 INDEMNITES D’ASTREINTES

Madame le Maire informe l’assemblée :

Par délibération du 23 juin 2008, le Conseil Municipal a décidé la mise en application du régime des astreintes d’exploitation pour les personnels relevant de la filière technique afin d’assurer le bon fonctionnement de la salle des fêtes « Ennery-Flévy ».

Par décret n°2015-415 du 14 avril 2015, les montants des astreintes d’exploitation ont été revalorisés comme suit :

- Semaine complète : 159.20 €
- Nuit : 10.75 €
- Nuit fractionnée inférieure à 10 h : 8.60 €
- Astreinte couvrant une journée de récupération : 37.40 €
- Week-end, du vendredi soir au lundi matin : 116.20 €
- Samedi : 37.40 €
- Dimanche ou jour férié : 46.55 €.

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'appliquer aux agents de la filière technique les nouveaux montants des astreintes d'exploitation fixés par décret du 14 avril 2015,
- décide dorénavant d'appliquer systématiquement, à chaque parution du nouveau décret portant revalorisation des montants des astreintes, les nouveaux montants des astreintes d'exploitation,
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

➤ **COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR**

• **Décisions par délégation de pouvoir :**

• **2017-12**

Attribution et la signature du marché avec l'Entreprise DEPOLIS FRANCE pour la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus - lot n° 01 désamiantage sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 33 891 € TTC

• **2017-13**

Attribution et la signature du marché avec l'Entreprise SDM CONSTRUCTION pour la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus - lot n° 02 gros œuvre – maçonnerie, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 288 000 € TTC.

• **2017-14**

Attribution et la signature du marché avec l'Entreprise HOUPERT S.A.S. pour la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus - lot n° 03 charpente métallique, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 25 512.60 € TTC

• **2017-15**

Attribution et la signature du marché avec l'Entreprise SOLOTOIT S.A.S. pour la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus - lot n° 04 charpente bois – couverture zinc - étanchéité, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 63 310.14 € TTC

• **2017-16**

Attribution et la signature du marché avec l'Entreprise CHRISLI SARL pour la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus - lot n° 05 menuiseries extérieures aluminium - métallerie, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 159 768.96 € TTC

• **2017-17**

Attribution et la signature du marché avec l'Entreprise FORTUNE pour la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus - lot n° 06 menuiseries intérieures, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 119 932 € TTC

- **2017-18**

Attribution et la signature du marché avec l'Entreprise PLATRERIE MOSELLANE pour la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus - lot n° 07 plâtrerie – isolation - plafonds, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 65 207.51 € TTC

- **2017-19**

Attribution et la signature du marché avec l'Entreprise PM ELECTRICITE pour la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus - lot n° 08 électricité – courants forts – courants faibles, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 93 189.06 € TTC

- **2017-20**

Attribution et la signature du marché avec l'Entreprise PM ELECTRICITE pour la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus - lot n° 09 chauffage – sanitaire – V.M.C, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 93 132.19 € TTC

- **2017-21**

Attribution et la signature du marché avec l'Entreprise T2C Bâtiment pour la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus - lot n° 10 carrelage - faïence, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 38 551.60 € TTC

- **2017-22**

Attribution et la signature du marché avec l'Entreprise EPR DECOR pour la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus - lot n° 11 peinture, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 54 937.81 € TTC

- **2017-23**

Attribution et la signature du marché avec l'Entreprise DEBRA pour la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus - lot n° 12 sols souples, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 42 893.40 € TTC

- **2017-24**

Attribution et la signature du marché avec l'Entreprise CHRISLI pour la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus - lot n° 13 bardage – isolation extérieure, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 131 173.20 € TTC

- **2017-25**

Attribution et la signature du marché avec l'Entreprise THYSSENKRUPP pour la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus - lot n° 14 ascenseur, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 23 880 € TTC

- **2017-26**

Attribution et la signature du marché avec l'Entreprise FONDASOL pour la réalisation des études géotechniques dans le cadre de la construction d'une brigade territoriale autonome de Gendarmerie à Ennery. Le montant du marché s'élève à 13 592.40 € TTC.

➤ **DIVERS** :

- **COLLECTE DU PAPIER :**

Mme le Maire rappelle que contrairement à l'information diffusée dans la presse, l'apport volontaire est le mode de collecte des papiers appliqué sur le territoire de la Communauté de Communes Rives de Moselle.

- **CENTRE AERE :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le prochain centre aéré se déroulera du 10 juillet au 18 août à La Boîte à Couleurs.

- **BIBLIOTHEQUE : Deux grandes Manifestations en 2017 :**

LES INSOLIVRES 2017 : LES BIB EN Y SE METTENT AU VERT : vendredi 23 JUIN à partir de 18h autour de l'étang le Guirbaum d'Ay sur Moselle : balade contée « ô fil de l'eau », apéritif campagnard

LIRE EN FETE : Mardi 31 OCTOBRE 2017 : spectacle de CONTE pour HALLOWEEN

- **FETE PATRONALE 2017** au Complexe Omnisports : 8 et 9 juillet

- **FEU D'ARTIFICE** : 13 juillet à Trémery

- **Remerciements :**

Mme le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de remerciement du Président de l'Association Une rose Un espoir - Trémery, pour l'accueil de la Municipalité et du COFFE, lors de la manifestation du samedi 29 avril.

- **Félicitations :**

Le Conseil Municipal tient à saluer le travail, l'investissement et l'inventivité des services techniques quant à l'aménagement et l'embellissement de la Belle-Croix.

- **Tour de France**

Mme le Maire présente aux élus les étapes précises du tour de France transmises par la Préfecture de la Moselle.

- **Prochain Conseil Municipal** : lundi 12 juin 2017

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 22h15

Le Maire,
Ghislaine MELON